



Le métropolite Hilarion : Dans l'Église, il ne peut pas y avoir de tarifs fixes pour les sacrements ou pour les rites

Le 16 mars 2019, le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou, a répondu aux questions de la présentatrice de télévision Ekaterina E. Gratcheva, dans l'émission hebdomadaire « l'Église et le monde » (Tserkov' i mir).

E. Gratcheva: Bonjour ! Vous regardez l'émission « l'Église et le monde », nous nous entretenons avec le métropolite Hilarion de Volokolamsk, président du Département des relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou. Bonjour, Monseigneur.

Le métropolite Hilarion : Bonjour, Ekaterina ! Chers frères et sœurs, bonjour.

E. Gratcheva: Le patriarche Cyrille s'apprete à se rendre en Corée du Nord. Si cette visite a lieu, il s'y rendra pour la première fois en tant que primat de l'Église orthodoxe russe. Quand et pourquoi Sa Sainteté ira-t-elle en Corée du Nord ?

Le métropolite Hilarion : La date de la visite du patriarche en République populaire démocratique de Corée n'est pas encore fixée. Mais le patriarche entretient depuis longtemps des relations avec ce pays ; lorsqu'il était encore président du Département des relations extérieures, il y est allé plusieurs fois : d'abord pour poser la première pierre de l'église orthodoxe à Pyongyang, ensuite pour la consacrer. C'était le précédent leader politique de la Corée du Nord, Kim Jong-il qui avait pris l'initiative de faire construire cette église : ayant visité Khabarovsk, il y avait vu une église orthodoxe, y était entré, l'avait visitée, s'était longuement entretenu avec le prêtre et avait proposé de bâtir à Pyongyang une église orthodoxe comme monument à l'amitié russo-coreenne.

Aujourd'hui, des offices sont régulièrement célébrés dans cette église par des prêtres coreens. Les paroissiens sont principalement des représentants du corps diplomatique russe et d'autres ambassades de pays orthodoxes.

À l'automne dernier, je suis allé dans ce pays, notamment à Pyongyang, je me suis entretenu avec les représentants des autorités au sujet d'une possible visite du patriarche. Celui-ci est attendu avec Grande impatience. J'espère que la visite aura lieu, comme on dit, en son temps, lorsque tout aura été

fixe.

E. Gratcheva : Le premier dimanche du Grand Carême est appelé dimanche du Triomphe de l'Orthodoxie. Les profanes ne connaissent pas tellement cette fête. Les années précédentes, à l'ambassade de Grèce, par exemple, il y avait une réception en l'honneur du patriarche Cyrille, et d'autres manifestations. Comment cette fête sera-t-elle célébrée cette année ? Dans le contexte de nos rapports avec Constantinople, peut-on parler de Triomphe, d'unité de l'Orthodoxie ?

Le métropolite Hilarion : Tout d'abord, je précise que la fête du Triomphe de l'Orthodoxie a été instituée après le VII^e Concile œcuménique, lorsque la vénération des icônes eut définitivement triomphé dans l'Église. Selon la tradition, nous nous rassemblons ce jour-là pour la Divine liturgie autour du patriarche, à l'église du Christ Sauveur, avec la participation de représentants des Églises orthodoxes locales. On invite également les ambassadeurs des États de tradition orthodoxe. Cette fête continuera à être célébrée comme avant, indépendamment de la conduite de Constantinople.

E. Gratcheva : De nombreux clercs estiment que le schisme murissait depuis longtemps dans la famille des Églises orthodoxes, et que l'Ukraine n'a fait que servir de prétexte. À votre avis, y a-t-il du vrai dans cette affirmation ?

Le métropolite Hilarion : Il y a beaucoup de vrai, dans cette affirmation : si l'on étudie la façon d'agir de Constantinople durant tout le XX^e siècle, depuis les années 20, on constate qu'existaient déjà les prétentions papistes de Constantinople qui ont entraîné aujourd'hui sa chute du plerome de l'orthodoxie.

Ces prétentions sont nouvelles, elles ne s'inscrivent pas dans la tradition orthodoxe. Depuis des siècles, les hiérarques orthodoxes polémiquent contre le papisme, ce qui témoigne qu'il n'y a pas, qu'il n'y a jamais eu d'autorité papale dans l'Église orthodoxe, qu'il n'y a jamais eu d'évêque suprême qui dirigerait toutes les Églises orthodoxes.

Les événements en Ukraine sont une sorte de conclusion logique aux prétentions de Constantinople. La crise qui s'est produite autour de la fondation de cette « église orthodoxe d'Ukraine » a été préparée durant une longue période. Mais le bilan n'en est pas l'éclatement de l'Orthodoxie, mais le retrait d'une des Églises orthodoxes locales, l'Église de Constantinople, de l'unité orthodoxe : en s'unissant aux schismatiques, elle s'est placée elle-même en état de schisme.

E. Gratcheva : Bien que l'Église orthodoxe russe considère aujourd'hui Constantinople comme étant hors de l'Orthodoxie, il y a des prêtres (j'en connais) qui permettent néanmoins à leurs fidèles de communier, voire même de se marier dans des églises grecques. Lorsque le Patriarcat l'apprendra, qu'adviendra-t-il de ces prêtres ? Ils seront semonces ou excommuniés ?

Le metropolite Hilarion : On n'excommuniera personne, mais je pense que les hierarques devront expliquer aux pretres que l'Eglise a formule sa position, et que la position d'un pretre, ou meme d'un eveque, ne peut differer de celle de toute l'Eglise.

E. Gratcheva : Selon une information qui s'est repandue dans les reseaux sociaux, un eveque du diocese de Voronej aurait fortement augmente les prix des sacrements sur le territoire dont il a la charge. L'appareil central de l'Eglise orthodoxe russe est-il au courant ? Augmenter les prix, cela releve-t-il de politique generale dans l'Eglise, ou de l'initiative privee d'un eveque ?

Le metropolite Hilarion : Je tiens d'abord a preciser ce qu'ont deja souvent precise le patriarche et ses representants officiels. Nous n'avons pas de tarifs. Si vous venez a l'eglise et que vous dites : je veux faire baptiser mon enfant, mais je n'ai pas de quoi payer, le pretre est tenu de baptiser votre enfant, sans exiger aucun argent. S'il refuse, c'est une raison suffisante pour se plaindre a l'eveque diocesain.

Si un eveque publie des tarifs, il agit a l'encontre de la position de l'Eglise, souvent exprimee par le patriarche, qui souligne que, dans l'Eglise, il ne peut y avoir de tarifs des baptemes, des mariages, ni d'autres sacrements ou rites, que ce soit des offices d'intercession, de commemoration, etc.

Il existe la notion d'offrande recommandee. Autrement dit, quand quelqu'un vient et dit qu'il veut faire baptiser son enfant et demande combien cela coute, la reponse doit etre : « rien ». En general, la personne demande ensuite : « je souhaite neanmoins faire une offrande, mais je ne sais pas combien donner ». Et on peut lui suggerer une somme souvent donnee a cette occasion. Mais il ne doit pas exister de tarifs. S'il y en a quelque part, la Chancellerie du Patriarcat de Moscou doit intervenir aupres des pretres qui proposent des tarifs, ainsi que des eveques qui les mettent en circulation, si c'est effectivement le cas.

E. Gratcheva : Ou ecrire dans ce cas ?

Le metropolite Hilarion : Il faut adresser une plainte ecrite au chancelier du Patriarcat de Moscou.

E. Gratcheva : Le directeur du Service federal antimonopoliste a ouvertement declare que la majorite des Russes payaient deux fois plus de charges qu'ils ne devraient. Par exemple, des l'instant de sa naissance, un enfant paye 140 roubles pour l'enlevement des ordures, alors que l'allocation par enfant ne s'eleve qu'a 50 roubles. A votre avis, les tarifs des services collectifs sont-ils justes ? Qui doit controler la fixation des tarifs ?

Le metropolite Hilarion : Dans le reste du monde, suivant les pays, les charges s'elevent a entre 7 et 16% du revenu. 16%, c'est ce qui se pratique en Grande-Bretagne, ou, comme on sait, les charges sont tres elevees. Mais dans la plupart des pays, les tarifs montent a 7-10% du revenu par tete, 12% dans certains pays.

Dans notre pays, ce coefficient est plus eleve, et ne fait qu'augmenter. Si l'etat n'intervient pas pour reguler ce processus, les consequences seront lourdes pour la population, et cela aura des repercussions, notamment, sur la natalite, et, plus generalement, sur le niveau social de nos citoyens. Les prix des services collectifs doivent etre abordables, notamment pour les familles a faibles revenus.

E. Gratcheva: Monseigneur, une histoire epouvantable, a mon avis, qui s'est passee a Saint-Petersbourg, a fait la une des medias. Il s'agit d'une mere de deux enfants, affligee d'un handicap auditif. Uniquement a cause de ce handicap, les services sociaux lui ont retire ses enfants, qui ont ete places en maison. L'Eglise intervient-elle dans des cas comme celui-ci ? A-t-elle de l'experience dans la defense de meres comme celle-ci ?

Le metropolite Hilarion : L'Eglise n'intervient que lorsqu'on s'adresse a elle. J'ai suivi attentivement cette histoire, et je pense que les services sociaux ne doivent jamais se transformer en organes de repression, s'abattant sur les appartements et arrachant les enfants a leurs familles si celles-ci, par exemple, ont un petit revenu.

Dans le cas present, il s'agit d'une femme qui entend mal. Elle a appele le docteur, mais lorsque celui-ci est arrive, elle n'a pas entendu frapper a la porte. Cela a suffi pour qu'on enleve les enfants a leur mere. Des huissiers sont venus, ils ont reveille tout le monde, ont vu que les enfants n'etaient pas coiffes (puisque'ils venaient de se lever), ont trouve qu'ils etaient mal tenus, et on les a emmenes. Je pense que c'est parfaitement inadmissible.

L'affaire se complique du fait que cette femme et ces deux enfants vivent dans un appartement communautaire. Je trouve honteux qu'il existe encore des appartements communautaires au XXI^e siecle. J'ai vecu en appartement communautaire jusqu'a l'age de 16 ans, et je sais tres bien ce que c'est. Les voisins luttent pour avoir plus d'espace, parce que si l'on obtient l'expulsion d'une famille, on ne la remplace generalement pas, et on peut utiliser les metres carres pour soi. Les voisins ont donc interet a, par exemple, faire retirer les enfants a une mere, puis a faire expulser la mere elle-meme pour recuperer les metres carres qui se liberent.

Le pouvoir doit serieusement intervenir. J'espere que les autorites de Saint-Petersbourg interviendront dans cette affaire et feront leur possible pour que les enfants vivent avec leur mere dans des conditions decentes.

E. Gratcheva: Monseigneur, un projet de loi a été adopté en première lecture, sur ce qu'on appelle l'internet souverain. Avez-vous suivi les discussions autour de ce thème ? A votre avis, peut-on avoir un internet souverain, dans un pays donné ?

Le métropolitain Hilarion : J'ai suivi la discussion, et je pense que dans le contexte du monde global actuel, un internet souverain est tout simplement impossible et irréaliste. Mais on peut et on doit défendre les utilisateurs d'internet des sites et des groupes sur les réseaux sociaux qui professent une idéologie terroriste ou font la propagande d'un mode de vie amoral. L'état et les organes de l'état disposent de mécanismes pour cela. Je pense qu'il faut et qu'on peut perfectionner ces mécanismes.

Quant au projet de loi qui a été proposé, à première vue, tout au moins pour un non spécialiste, il donne l'impression d'avoir été mal préparé. La somme dont il est question, pour réaliser le projet, est très importante, on parle de 25 milliards de roubles. Mais le résultat de cet investissement n'est absolument pas clair. Je pense que ce n'est pas pour rien que la Chambre des comptes s'est montrée négative quant à cette initiative : c'est une instance où l'on sait compter.

E. Gratcheva: Existe-t-il dans l'Église orthodoxe russe des sites fermés aux utilisateurs ?

Le métropolitain Hilarion : L'Église orthodoxe russe ne s'occupe pas du blocage des sites. Cependant, on peut conseiller à ses paroissiens de ne pas consulter certains d'entre eux.

Il existe aujourd'hui des ressources sur internet qui se spécialisent dans les sujets religieux, mais qui ressemblent plutôt à un caniveau où s'écoulent toute sorte d'information mensongère, de calomnies, de propagande en faveur de groupements sectaires. Certains me disent : nous avons vu telle publication sur tel portail, on y parle de vous ; je réponds que je ne consulte jamais ce portail, par principe. Si l'on me demande pourquoi, je réponds : imaginez qu'on vous dise qu'on peut trouver des choses intéressantes dans la décharge voisine, il suffit de fouiller dans les ordures pour en tirer quelque chose de bon. Je ne pense pas que vous irez fouiller les ordures. Il existe aujourd'hui des décharges sur internet. Je conseille à mes paroissiens de s'abstenir de consulter ces sites, s'ils veulent avoir l'esprit calme et serein, afin de ne pas fouiller dans les poubelles et de ne pas se souiller par des informations ou des mésinformations de ce genre.

Dans la seconde partie de l'émission, le métropolitain Hilarion a répondu aux questions posées par les téléspectateurs sur le site du programme « l'Église et le monde ».

Question : Quelle est la différence entre la loi de Moïse et la loi que Jésus Christ a donnée à Ses disciples ?

Le metropolite Hilarion : La difference est considerable. La loi de Moise etait destinee a un collectif d'auditeurs, tandis que les commandements que donne le Seigneur Jesus Christ s'adressent a chaque homme en particulier.

L'objet de la loi de Moise etait de preserver le peuple d'Israel de la contagion du peche. Le pecheur, selon la loi de Moise, devait etre rejete, et de nombreux peches etaient punis de la peine de mort.

La loi que le Seigneur Jesus Christ a donne aux hommes est de tout autre nature. Elle a pour but la renaissance de l'homme. Jesus Christ eleve incommensurablement plus haut le niveau moral. Jesus dit par exemple : « Vous avez entendu qu'il a ete dit aux anciens : Tu ne tueras point ; celui qui tuera merite d'etre puni par les juges. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colere contre son frere merite d'etre puni par les juges » (Mt 5,21-22). Autrement dit, le Seigneur ne parle pas des consequences, parce que le meurtre est toujours la consequence d'un conflit entre personnes, mais des racines, de la maniere de prevenir ce qui pourrait evoluer en crime, comment travailler sur soi, comment eduquer son ame et son c?ur.

Question : Comment faire coincider les textes de certains psaumes avec la parole de Dieu sur l'amour des ennemis ?

Le metropolite Hilarion : Cette question rejoint celle a laquelle je viens de repondre. Les psaumes ont ete ecrits a l'epoque veterotestamentaire, lorsque tout etait envisage en noir et blanc. Le mechant etait l'ennemi, qui devait etre elimite, et il fallait prier Dieu pour que cet homme mauvais recoive le chatiment qu'il meritait. Le Christ a un enseignement tout different sur les ennemis, qu'il faut apprendre a aimer, pour lesquels il faut prier, qu'il faut benir, et ne pas repondre au mal par le mal.

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46531/>